

**2018 DFPE 3** Soutien à la fonction parentale – Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (169.000 euros) dont une avec avenant à convention à trois associations pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 20e).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux parents de mieux concilier leur vie familiale, leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ainsi, il vous est proposé de soutenir trois projets associatifs qui favorisent l'articulation des temps de vie des parents tout en veillant à l'épanouissement de leurs enfants :

**L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » (10e)** propose un soutien éducatif et organisationnel aux familles en proposant d'aller chercher les enfants à l'école et en offrant un accueil périscolaire autour d'activités sportives et culturelles de 16h30 à 20h. L'association veille également à proposer des temps d'accueil et d'écoute des parents ainsi que des activités de loisirs en famille.

L'association « **Action jeunes** » (17e) développe des temps d'accueil informel et des ateliers périscolaires en complément de l'activité de soutien à la scolarité dont bénéficient les collégiens et lycéens de l'établissement de proximité (collège-lycée Honoré de Balzac). Les ateliers sont ouverts aux jeunes de 11 à 18 ans du lundi au samedi jusqu'à 20h00. Leurs parents peuvent participer à des moments privilégiés d'échanges collectifs et individuels autour du soutien à la parentalité.

**L'association « Réseau Mom'artre » (19e)** propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. Ces lieux accueillent les enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h00 (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires. En 2017, le service s'est étendu à une école maternelle.

L'association propose un accueil périscolaire adapté aux contraintes des parents, offre aux enfants la pratique d'activités artistiques autour d'artistes professionnels, soutient l'emploi des artistes et renforce le lien social dans les quartiers. L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des familles monoparentales composées majoritairement de femmes cheffes de familles.

À Paris, le Réseau coordonne à ce jour six antennes (dans le 12e, 13e, 14e, 18e et 2 dans le 20e). En 2017, près de 700 familles ont bénéficié de ce service.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, des subventions d'un montant global de 169.000 € selon la répartition suivante :

- L'association « Actions jeunes » : 9.000 €
- L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » : 14.000 €
- L'association « Réseau Mom'artre » : 146 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris